



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 22/11/2023 – Délibération A1 N°23-067
7-1 Décisions budgétaires

AN 2023
23-067

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

Absents excusés :

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

15/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

15/11/2023

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-027 du 12 avril 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20231122-DEL23_067-D

Vu les propositions d'admission en non valeur des créances irrécouvrables par le comptable public (listes n°6381651233 et 6400060333),

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 16 novembre 2023

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les admissions en non valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 7 179,89 € se détaillant comme suit :
 - o liste 6381651233 relative aux créances jugées irrécouvrables admises en non valeur, pour un montant de 5 679 euros,
 - o liste 6400060333 relative aux créances éteintes sur le budget principal pour une somme de 1 500,89 euros,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - Monsieur le Trésorier principal.




Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 30/11/2023 Et publié le 30/11/2023  Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville
--